

VERNEY-CARRON S.A.
SOCIÉTÉ ANONYME À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 1 738 563,20 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 54, BOULEVARD THIERS
42000 ST ETIENNE
574 501 557 RCS SAINT ETIENNE

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 29 DECEMBRE 2020

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social qui seront désormais fixées respectivement au 1^{er} mars de chaque année et au 28 février de l'année suivante, et de prolonger de deux (2) mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de quatorze (14) mois et qui sera donc clos le 28 février 2021.

DEUXIEME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 17 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 17- ANNEE SOCIALE

L'année sociale commence le 1^{er} mars de chaque année et finit le 28 février de l'année suivante. »

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.